



## „Donner plus de poids aux villes“ Des revendications libérales pour la politique fédérale

### *Manifeste du PLR Urbain pour les élections fédérales du 20 octobre 2019*

Chaque pays relève à sa façon les défis auxquels il fait face. L'un des secrets de la réussite de la Confédération suisse réside dans le fédéralisme. Ce fédéralisme englobe à son tour le principe de subsidiarité : les problèmes doivent d'abord être résolus au niveau communal, ensuite cantonal, puis fédéral et enfin au niveau international. Pour nous, il est évident que si la Suisse veut continuer de relever les défis des vingt prochaines années, de nouvelles voies doivent être trouvées dans le fédéralisme : nous devons « donner plus de poids aux villes ». Les Suissesses et les Suisses sont de plus en plus citoyens – ces vingt dernières années, la croissance démographique a principalement eu lieu dans les régions urbaines.

- De nos jours, 73% de la population vit dans les régions urbaines.
- La ville de Zurich représente, après la Suisse et les cantons de Zurich et Berne, le quatrième plus important budget.
- Avec 250'000 habitants, la région urbaine de Berne constituerait le quatrième plus important canton de notre pays.
- Lausanne comptera bientôt deux fois plus d'habitants que le canton du Jura.
- La ville de Winterthur est presque sept fois plus grande que le canton d'Appenzell Rhodes Intérieures.

L'urbanisation, la démographie, le secteur tertiaire, l'individualisation, la féminisation, l'écologie, la santé, la numérisation : toutes ces tendances sont particulièrement présentes dans les régions urbaines, dans les plus grandes villes de Suisse ou dans leurs agglomérations. Les villes ont besoin d'être représentées en politique fédérale.

Le PLR Urbain veut donner un poids aux positions libérales émanant des villes. Bien que l'État ne soit pas le premier moteur des changements sociétaux (et ne doive d'ailleurs pas l'être), la politique pose d'importants jalons pour l'avenir. Leur succès, les villes le doivent en grande partie aux conditions créées par la politique fédérale : une stabilité politique, un marché du travail libéral, des hautes écoles mondialement reconnues, d'excellentes infrastructures de transport, pour n'en citer que quelques-unes. Ces atouts doivent être préservés pour que les villes puissent, à l'avenir, maintenir leur succès. Il est temps d'intégrer la politique urbaine dans la politique fédérale, d'apprendre des villes, de les voir comme des partenaires, de les laisser se développer et de voir en leur hétérogénéité et diversité une chance pour le pays tout entier.

#### **1. Créer un circuit court entre la Confédération et les régions urbaines**

Le fédéralisme ne peut fonctionner que si les communes sont pleinement reconnues dans la structure de l'État fédéral. Plus de 120 lois fédérales font mention des communes – bien que cela soit de manière non systématique et incomplète. A l'article 50 alinéa 3 de notre Constitution (article constitutionnel relatif aux villes et aux communes), la Confédération est explicitement tenue de « prendre en compte la situation particulière des villes et des agglomérations ». Mais aucune loi d'application n'existe pour l'heure pour cet article. Nous voulons pallier cette omission et redonner vie à l'article dédié aux villes au travers d'une loi-cadre relative au « fédéralisme communal » pour ainsi atteindre les trois objectifs suivants :

1. Nous voulons élargir et renforcer les opportunités que nous offre le fédéralisme grâce à un nouvel instrument : un « circuit court » entre la Confédération et les régions urbaines, pour des situations et branches particulières – dès que cela est judicieux, efficace et équilibré - est la meilleure solution. La relation usuelle « Confédération – canton – commune » n'est, pour certaines situations, plus

adaptée. Un circuit court permettrait aux régions urbaines d'être ponctuellement mises sur un pied d'égalité vis-à-vis de la Confédération. Nous pensons notamment à la migration et à l'intégration, pour lesquelles les défis se posent sur place, sur le terrain.

2. Une force du fédéralisme réside dans les opportunités d'expérimentation. Les idées sont d'abord testées dans certains cantons et sont ensuite, en cas de réussite, exportées dans d'autres cantons. Nous voulons augmenter le nombre de laboratoires et, pour ce faire, mettre à profit les régions urbaines. Aujourd'hui déjà, de nombreux projets sont testés dans des villes. Certains aboutissent, d'autres non, mais ce qui compte au final, c'est que ces essais aient lieu et que des tâches spécifiques soient déléguées aux régions urbaines. La Confédération doit utiliser les villes et régions urbaines comme laboratoires et miser sur leur inventivité.
3. La Confédération doit investir directement dans les régions urbaines, sans pour autant que la participation des cantons ne soit à chaque fois nécessaire. La possibilité d'investissements directs de la Confédération dans les régions urbaines est source de proximité et d'échanges. L'actuelle politique de la Confédération, selon laquelle les systèmes de péréquation financière ne se concentrent que sur les cantons, n'est pas adéquate. Ainsi, les cantons reçoivent cette compensation financière pour les charges centrales, sans aucune garantie vis-à-vis des villes, qui y participent, elles aussi, à leur échelle.

La Confédération doit davantage se tourner vers les régions urbaines. Les villes peuvent le faire. Avec la croissance des régions urbaines, un certain élan de professionnalisme s'installe dans la politique et dans l'administration. Les villes et régions urbaines disposent aujourd'hui d'administrations très performantes leur permettant d'accomplir la plupart de leurs tâches sans aucun problème. Beaucoup de choses seraient bien plus rapides et plus simples, si la coopération Confédération – cantons – communes était adaptée aux réalités des régions urbaines. Un contact plus direct entre la Confédération et les régions urbaines permettrait d'ouvrir de nouveaux mécanismes de représentation des intérêts ou de règlement de conflits, sans pour autant affaiblir la position des cantons.

Enfin, chaque canton doit décider d'introduire ou non ce circuit court pour les régions urbaines. Afin de préserver l'autonomie d'organisation des cantons, la Confédération pourrait promulguer un cadre législatif avec adoption facultative. Les cantons devraient se regrouper dans une loi de raccordement cantonale et définir quelles tâches sont dédiées au circuit court Confédération – régions urbaines et quelles communes sont les mieux qualifiées/adaptées pour prendre en charge ces tâches. Si un canton souhaite empêcher ce circuit court Confédération – communes, il peut le faire, sans pour autant empêcher les autres cantons de l'autoriser. Notre histoire prouve : le fédéralisme est garant de notre succès. Ses effets se déploient lorsque les cantons – et à l'avenir aussi les régions urbaines – exploitent pleinement les opportunités dont elles disposent.

## **2. Faire des régions urbaines des pionniers**

La recherche, l'entrepreneuriat, l'art et la culture, ainsi que les idées innovantes se développent au cœur de la diversité. Des personnes de tous âges et d'orientation culturelle et d'origine ethnique diverses vivent dans les villes. C'est la raison pour laquelle les tendances culturelles, sociétales et économiques voient en premier lieu le jour dans les villes. Il en va de même pour les tendances importées de l'étranger, qui s'emparent très rapidement des villes. La diversité des idées et des modes de vie peut cependant entraîner des conflits d'intérêts et d'usage. Les villes suisses ont, par le passé, toujours prouvé qu'elles pouvaient faire face à ces défis et avaient la capacité d'y trouver des solutions. Les villes sont proches de la population et constituent le premier point de contact pour tout problème.

Un exemple très exposé est la politique en matière de drogues, développée il y a près de 25 ans dans les villes. Mais ce n'est pas le seul exemple. Les villes pourraient obtenir des autorisations générales par exemple pour mettre temporairement les terrains vagues, ou encore les immeubles désaffectés à disposition de bars pop-up flexibles pour toute utilisation temporaire de moins de trois mois, sans pour autant devoir respecter chaque règle fédérale ou cantonale en matière de construction et d'émissions sonores. L'autorité

sur place assumerait naturellement ses responsabilités vis-à-vis des décisions prises. Dans le domaine de l'énergie et des transports aussi, les villes font usage de leur rôle de pionnier : ce sont des villes de l'énergie, elles créent des programmes de soutien pour l'assainissement énergétique des bâtiments, mettent en place des pistes cyclables pour une mobilité peu polluante et à faibles émissions de CO<sub>2</sub>, elles travaillent à la mise en œuvre de la société à 2000 watts, lancent des projets pilotes pour permettre aux cyclistes les virages à droite en toute sécurité, créent des zones 30 et des espaces de rencontre dans les quartiers et misent sur des véhicules électriques dans le cadre de la gestion des déchets.

Ces exemples démontrent le potentiel de performance, l'esprit avant-gardiste des villes, ainsi que leur disposition à coopérer de manière interdisciplinaire. Elles font pourtant face à des conditions plus difficiles, notamment pour les coûts de formation et de formation spécialisée plus élevés, pour garantir la sécurité publique 24 heures sur 24, pour répondre à de nombreux besoins ou encore pour la mise en œuvre d'une société peu gourmande en énergie et en ressources.

Les villes ont donc besoin d'une marge régulatoire et financière si elles veulent pouvoir tester des solutions innovantes dans un cadre clair. Les villes deviennent ainsi de réels incubateurs de résolution de problèmes politiques. Les coûts doivent alors être affectés de manière proportionnelle : financer une action donne également le droit de décider qui en profite ou qui doit payer. Si les villes et les communes souhaitent devenir pionnières dans un certain domaine, la Confédération et les cantons doivent les soutenir sur le plan financier. Si la Suisse toute entière peut en profiter par la suite, la reprise des coûts et du financement doivent ensuite être ancrés dans la loi.

### **3. Investir là où vivent les gens**

La qualité de vie en région urbaine est largement influencée par la proximité. Tous les services du quotidien sont à une distance réalisable à pied ou en vélo : magasins, coiffeur, école, crèche, place de jeu, restaurants (italien, sushis, indien, etc), piscine, terrain de sport, place réservée aux grillades, parcours Vita, bar et marché hebdomadaire. En parallèle, les transports publics sont organisés de manière à ce que le centre, mais aussi les universités et lieux de travail, ou toute autre lieu de la région urbaine, puissent être atteints rapidement. L'autoroute, les gares et aéroports sont eux aussi faciles d'accès – C'est ce qui fait la qualité de la vie citadine « à la Suisse ».

La Confédération mise sur les villes. C'est dans ces dernières que doit se concrétiser la croissance démographique, tout en préservant le paysage naturel. En contrepartie, la Confédération doit assumer une coresponsabilité pour les infrastructures des villes et doit participer à leur développement et à leur financement : pour le transport public et privé, pour les établissements de formation ou encore pour la garde d'enfants, pour des conditions-cadres au profit de l'économie et des commerces.

La Confédération investit beaucoup dans les infrastructures de transport, faute de quoi notre Suisse en plein essor se retrouverait rapidement dans les bouchons, tant sur la route que sur les rails. Les investissements doivent en premier lieu être réalisés là où se joue la croissance démographique, car c'est là que les besoins en termes de mobilité sont les plus criants. En effet, c'est en ces endroits que la population est le plus souvent confrontée aux effets négatifs de la mobilité. La politique des infrastructures ne peut concentrer exclusivement ses efforts sur l'objectif de ne pas délaissier les régions périphériques. Elle doit également poursuivre l'objectif que les villes puissent gérer efficacement le trafic, tout en restant compatibles. La numérisation et les technologies intelligentes ouvrent les portes à de nombreux instruments d'avenir que la Confédération et les régions urbaines peuvent exploiter en vue de rendre plus efficiente l'utilisation des infrastructures.

À l'avenir, la Confédération doit davantage garder à l'esprit que toute réglementation doit également pouvoir fonctionner, même en milieu urbain particulièrement dense. Ainsi, elle devrait, pour le bien du principe de subsidiarité, faire preuve de réserve, et ensuite confier la réglementation aux cantons et aux communes. La Confédération doit donc reconnaître que, au sein des villes, certains usages ne peuvent être séparés les uns des autres : l'habitat, le travail, la production, les festivités et loisirs – tous doivent se trouver au même

endroit. En effet, dans les circonstances particulières d'une ville, où des intérêts différents cohabitent, une réglementation qui semble à priori bonne peut avoir des conséquences négatives involontaires.

#### **4. Promouvoir la vie urbaine dans toute sa diversité**

Pour diverses raisons, les familles, les étudiants et seniors emménagent de plus en plus en ville. Les places de travail attrayantes, les offres culturelles diversifiées, de meilleures opportunités de conciliation entre vie familiale et vie privée ou encore la cohabitation variée sur le plan social dans les centres-villes n'y sont pas étrangères. Mais ce n'est pas tout : de meilleures conditions-cadres pour la garde d'enfants qui ne sont pas encore en âge d'aller à l'école, ou qui y vont déjà, et un soutien adapté de la part de la Confédération pour le développement des structures d'accueil sont nécessaires. La Confédération doit être impliquée. Des horaires de travail flexibles, le home office, de nouveaux modèles de gouvernance d'entreprises doivent être créés, de même qu'une plus grande flexibilité afin qu'hommes et femmes puissent atteindre leurs objectifs privés et professionnels.

La numérisation transforme le système économique et c'est précisément dans les villes que les chances et défis qu'elle représente pour l'économie et la société sont les plus visibles. L'esprit d'entreprise n'a pas d'âge, la culture des start-ups est en vogue, tout comme le co-working, les emplois flexibles et les incubateurs d'entreprises novateurs (p. ex. le réseau d'Impact Hub), sont tous omniprésents. Même les nouveaux modèles d'entreprises, comme Uber et AirBnb, sont source de compétitivité, de nouvelles offres et d'une meilleure qualité, bien loin du monopole des marchés d'autre fois. Il est important de ne pas étouffer ces offres avec des réglementations exagérées, mais de les mettre à profit dans le développement de nouveaux marchés et de nouvelles places de travail.

L'un des obstacles au développement de l'économie est le droit du travail et de la sécurité sociale, qui continue de supposer que tout le monde travaille pour le même employeur de 8 heures du matin à 17 heures du soir et ce, pendant 40 ans. Aujourd'hui, cependant, nombreux sont les emplois qui peuvent être réalisés à tout moment, depuis n'importe quel endroit et pour plusieurs employeurs en même temps. À l'avenir, le travail sera effectué au moment qui convient le mieux à la structure quotidienne et aux préférences personnelles de l'employé, et là où il se sent le plus productif. De nombreuses améliorations juridiques peuvent être réalisées pour la qualité de vie et le monde du travail de demain dans les villes, sans pour autant désavantager la protection des employés.

Une ville attrayante comprend également des centres-villes animés – y compris des vieilles villes – avec des commerces florissants. Les horaires d'ouverture des commerces peuvent être pris en charge par les communes : elles devraient avoir la liberté et la flexibilité de prendre les dispositions appropriées dans tous les domaines de la police – permis, repos nocturne, heures d'ouverture des magasins et des restaurants – en fonction de leurs besoins. Cela éliminerait les distorsions de concurrence actuelles en faveur des gares ou éliminerait d'autres quartiers dans lesquels des heures d'ouverture spéciales ou d'autres réglementations doivent s'appliquer. La législation fédérale ne doit pas non plus empêcher les activités d'une boulangerie ou d'un restaurant en ville. Après tout, chaque commune reste la mieux placée pour connaître les besoins de ses habitants, entreprises et touristes que le législateur fédéral. Là encore, la flexibilité n'est possible que si le gouvernement fédéral se concentre sur ses tâches concrètes, mise sur la subsidiarité et laisse autant de marge que possible aux villes et aux communes. Tous peuvent ainsi s'épanouir.